



Syndicat National des Instituteurs, Professeurs des Ecoles et PEGC
Syndicat de la Fédération Syndicale Unitaire
34, Espace Mendès France - 36000 CHATEAUROUX
02.54.07.61.39 - mail : snu36@snuipp.fr - site : <http://36.snuipp.fr>

Monsieur le Directeur Académique,
Mesdames, Messieurs les membres de la CAPD,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour examiner dans un premier temps les dossiers de près de 330 personnels pour un passage à la Hors Classe.

Le PPCR annonçait "un passage à la Hors Classe pour tous les PE". Pourtant vous n'êtes pas sans savoir que les nouvelles modalités laissent plusieurs questions en suspens :

- le contingent 46 + 1 pour l'Indre pour près de 330 promouvables,
- la situation des ex-instituteurs,
- l'avis rendu par la hiérarchie.

Effectivement comment penser qu'un avis définitif et pérenne, même s'il est affiché comme une reconnaissance du travail bien fait, peut être une source de motivation ?

Il suffirait de transposer cette méthode dans le contexte de nos classes, après une évaluation, nos élèves se verraient attribuer un niveau définitif sans espoir d'évolution...

Alors oui, nous pensons que certains de nos collègues et à juste titre vont éprouver un sentiment d'injustice, qu'ils vont mal vivre cet esprit de compétition où les mieux classés sont récompensés. C'est pourquoi nous demandons avec l'appui du SNUipp FSU national que cet avis puisse faire l'objet d'un recours. Nous imaginons que des dispositifs d'aide seront proposés à nos collègues classés dans la catégorie "à consolider" et que cette aide influera positivement sur l'avis apposé par la hiérarchie... Le chemin entre cette problématique et celui de la formation continue n'est pas très éloigné. Alors est-il nécessaire de rappeler que cela fait plusieurs années que nous nous battons pour une formation initiale et continue de qualité.

Le Groupe de Travail du vendredi 22 juin nous a rassuré sur un point qui pose problème : celui de la prise en compte de l'ancienneté dans le corps en cas d'égalité de barème. Nous nous réjouissons que dans l'Indre les ex-instituteurs ne soient pas lésés.

A ce jour des actions menées par le SNUipp FSU sont en cours avec notamment la mise en place d'une pétition et d'une lettre ouverte adressée au Ministre, un dépôt d'une alerte sociale pour obtenir une réunion nationale officielle sur les promotions à la hors-classe. Un courrier au médiateur de la République est en cours d'élaboration.

Nous étudierons également ce matin les demandes d'ineat/exeat, nous vous demandons de faciliter au maximum cette possibilité de mutation offerte aux collègues qui n'ont pas pu partir par le biais des permutations informatisées.

Enfin, nous sommes informés que quelques ajustements par rapport à la deuxième phase du mouvement vont nous être annoncés. Nous sommes tous conscients que le poste vacant de la direction de Clion est un poste difficile qui ne peut être offert sans une grande concertation et réflexion. Aussi, nous vous demandons de n'affecter aucun personnel sans son consentement et d'étudier la possibilité que les missions de direction soient assumées par l'IEN de circonscription.